

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : marianna-lafontaine

<https://www.cadre21.org/membres/372e4e051d668167bbe7c578>

Date d'obtention : 2021-09-30 15:47:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens tout pleins d'informations intéressantes à ce sujet. Je retiens surtout qu'enfin il y aura de l'uniformisation entre les intervenants de l'école. Chaque employé a enfin un protocole claire à suivre dans le cas de sexto. Nous savons désormais quand exactement informé le service de police, quelles questions poser et surtout comment bien les poser.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir en confiance, car je sais maintenant exactement quoi faire au bon moment. Je sais qui contacter et quand le faire. Et qu'est-ce que sera le protocole à venir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention à ne pas mettre le blame sur les victimes. Elle n'est pas la première personne à prendre des sextos, ni la dernière, il ne faut pas la blamer. Nous sommes là pour l'aider dans le cheminement et non pas pour lui faire la moral. Les dommages ont déjà été fait, pas besoin d'en rajouter,